

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. TURCOT, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

36.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement à l'effet de régir la circulation des voitures dans les rues Saint-Jacques, entre les rues Notre-Dame et Saint-Gabriel.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois et il est agréé.

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit Règlement soit maintenant lu une deuxième et troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture et les

Sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MORIN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MORIN, il est

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MORIN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

(Ald. Ward, dissenting.)

On motion of Ald. TURCOT, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

(Ald. Ward, dissenting.)

36.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate traffic on St. James street, between Notre Dame and St. Gabriel streets.

Said by-law was accordingly read a first time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MORIN, it was

Resolved: That Rul 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MORIN, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time and agreed to.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MORIN, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Asst.-City Clerk.